



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 07 MAI 2021

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la Présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

### Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DEVAUX, SENOBLE, Mme QUERMELIN, M. RIFFAUD, Mme SAVOURAT, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, TOMAS, Mme ROUSSELET, M.M. THILLAYS, BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. CROSNIER.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, BIGOT, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes BARTHE, VOLLEREAU.

Représentés : -

### Absents :

Mme TEXIER, M.M. ROBERT, BRUNEAU, Mmes PLANADE, BELLEMAIN, M.M. BUZZI, CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, SAINT HILAIRE, Mme DEBUS, M.M. TUZI, BELLIOU, Mme GENTET, M. BOITEUX, Mme HUSSON, M. GIOCONDI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 heures.

**PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :**

**Décide à l'unanimité**

↳ D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 19 mars 2021, tel qu'il a été annexé.



#### Décide à l'unanimité

- ↪ D'approuver la rupture du contrat « Millésime On Line » en cours,
- ↪ D'autoriser Monsieur le Président à signer le nouveau contrat intitulé « Millésime Cloud Intégral » avec la société JVS-MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron, Saint Martin sur le Pré - 51013 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX, à compter du 01/07/2021 pour une période de 3 ans ;
- ↪ D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y référant.

#### Décide à l'unanimité

- ↪ D'accepter d'accorder la protection fonctionnelle au Président,
- ↪ D'autoriser par conséquent, le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection,
- ↪ De prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*En application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM, n'a pas pris part au vote.*

#### Décide à l'unanimité

- ↪ D'accepter et d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM.
- ↪ De charger Monsieur le Président de l'exécution du présent règlement.

#### Prend acte à l'unanimité

- ↪ De l'information relative à la signature des contrats et conventions suivants :
  - **Avenant n°2 aux missions d'étude géotechnique et diagnostic pollution des sols dans le cadre des travaux de rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne avec la société GEOTEC**

Le bon de commande initial, passé auprès de la société GEOTEC, était de 31 820,00 euros HT.

Le diagnostic pollution confié à la société GEOTEC et réalisé pendant l'été 2020 a révélé la présence d'hydrocarbure. Des investigations supplémentaires pour un montant de 25 230,00 euros HT ont alors été commandés via l'avenant n°1.

Pour finaliser la mission G2 PRO, il est mentionné dans le mémoire technique de la société GEOTEC par le NOTA en page 5 : « *en fonction des résultats des investigations en G2-AVP et/ou en cas de changements dans le projet, il pourra être nécessaire de réaliser des investigations géotechniques complémentaires* ».

Du fait de l'obligation de compenser les remblais en zone inondable sur la parcelle, nous nous trouvons dans le cas cité précédemment. Le maître d'œuvre du projet à du intégrer un bassin de collecte des eaux pluviale implanté sous la voirie, ce qui nécessite la réalisation d'investigations géotechniques complémentaires. Pour ce faire, le passage d'un second avenant d'un montant de 8 781,00 euros HT est donc nécessaire. Le détail des prestations de l'avenant est détaillé ci-dessous sous forme d'un DQE (Détail Quantitatif Estimatif).



**EXTENSION ET RENOVATION DE LA DECHETTERIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE  
MISSIONS GEOTECHNIQUES G2 AVP, G2 PRO ET DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS**

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

L'Entrepreneur se réfère impérativement au CCTP et au Bordereau des Prix Unitaires correspondant qui donnent les détails des prestations comprises sous chaque titre. Pour le diagnostic pollution des sols, les quantités sont à définir par le Titulaire pour répondre aux objectifs normalisés des missions INFOS et DIAG selon la norme NF X31 620-2.

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant € HT
<b>PHASE 1 - MISSION G2 AVP ET DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS</b>					
<b>1</b>	<b>ORGANISATION DES MISSIONS</b>				
1.1	Réunion de démarrage sur site (non compté si prévu en enchaînement)	Forfait	0	250,00 €	0,00 €
1.2	Collecte et analyse des données et DICT (non compté si prévu en enchaînement)	Forfait	0	60,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL ORGANISATION DES MISSIONS</b>					<b>0,00 €</b>
<b>3</b>	<b>SONDAGES CAROTTES</b>				
3.1	Préparation de campagne d'essais	Forfait	1	750,00 €	250,00 €
3.2	Mise en station de point d'essai	u	1	50,00 €	50,00 €
3.3	Sondages carottés	ml	5	160,00 €	800,00 €
3.4	Prélèvement d'échantillon intact	u	5	10,00 €	50,00 €
3.4	Essai LeFranc	u	3	320,00 €	960,00 €
<b>SOUS-TOTAL SONDAGES CAROTTES</b>					<b>2 110,00 €</b>
<b>4</b>	<b>ESSAIS PRESSIOMETRIQUES</b>				
4.1	Préparation de campagne d'essai (non compté si prévu en enchaînement)	Forfait	0	400,00 €	0,00 €
4.2	Mise en station de point d'essai	u	5	50,00 €	250,00 €
4.3	Forages	ml	47	53,00 €	2 491,00 €
4.4	Essais pressiométriques enregistré (SAD)	u	34	60,00 €	2 040,00 €
<b>SOUS-TOTAL ESSAIS PRESSIOMETRIQUES</b>					<b>4 781,00 €</b>
<b>4bis</b>	<b>ESSAIS AU PENETROMETRE DYNAMIQUE</b>				
4.1bis	Préparation de campagne d'essai	Forfait	1	150,00 €	150,00 €
4.2bis	Mise en station de point d'essai	u	4	50,00 €	200,00 €
4.3bis	Essai au pénétromètre dynamique jusqu'à 8m ou poussé au refus	U	4	105,00 €	420,00 €
<b>SOUS-TOTAL ESSAIS AU PENETROMETRE DYNAMIQUE</b>					<b>770,00 €</b>
<b>5</b>	<b>ESSAIS EN LABORATOIRE</b>				
5.1 bis	Essais pour identification des carottes prélevées (classement GTR)	Forfait	1	420,00 €	420,00 €
5.7	Essai de cisaillement à la boîte de type CD	u	2	350,00 €	700,00 €
<b>SOUS-TOTAL ESSAIS EN LABORATOIRE</b>					<b>1 120,00 €</b>
<b>PHASE 2 - MISSION G2 PRO</b>					
<b>1</b>	<b>RAPPORTS DE MISSIONS</b>				
1.1	Rapport G2 PRO	Forfait	0	1 850,00 €	Déjà inclus dans le Bdc
<b>SOUS-TOTAL RAPPORTS DE MISSION</b>					<b>0,00 €</b>
<b>Montant Hors Taxes (€ HT)</b>					<b>8 781,00 €</b>
<b>TVA (20%)</b>					<b>1 756,20 €</b>
<b>Montant Toutes Taxes Comprises (€ TTC)</b>					<b>10 537,20 €</b>



- **Renouvellement de l'abonnement avec la Société AchatPublic**

L'abonnement est souscrit pour l'accès à la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics, pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021, sur la base de 5 procédures. Le montant T.T.C. de l'abonnement est de 750,00 € H.T., soit 900 € T.T.C.

- **Contrat Sérénité Optimum EDR (Anti-virus) avec la société JVS**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles JVS MAIRISTEM fournit au client ses prestations relatives à :

- La fourniture d'un logiciel anti-virus d'un éditeur reconnu et sa mise à jour,
  - ✓ Antivirus avec protection EDR (Endpoint Detection Response),
  - ✓ Protection totale des terminaux et serveurs contre les Crypto Virus et Malware,
  - ✓ L'assistance à l'installation du logiciel précité en cas de nécessité,
  - ✓ Le traitement des virus infectant les e-mails et les fichiers,
  - ✓ Le suivi évolutif et correctif du logiciel commercialisé par JVS MAIRISTEM.
- Désinfection du poste incluse (à distance ou si nécessaire sur site).

La date d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2021 pour une durée de 3 ans, pour un montant H.T. de 952,05 euros H.T.

-----00000000-----